Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 8 Rabia II 1447
30 Septembre 2025

N° 137

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2638**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2638**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2643**
Homologation de résolutions **2644**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2645**
Avis aux créanciers..... **2648**
Convocations
Sociétés anonymes **2649**
Sociétés à responsabilité limitée **2652**
Autres sociétés **2652**
Divers
Avis au public..... **2653**
Actes Administratifs
Avis au public **2655**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Banque Zitouna **2660**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

TUNICAST

Société anonyme

Au capital social de 12 500 000 TND

Siège social : Route de Sousse Km 5, Mégrine - Ben Arous

Identifiant unique : 0940520B

Matricule fiscal : 0940520B

Suivant procès-verbal de Conseil d'administration de TUNICAST, lors de sa réunion du 27/5/2025 a décidé ce qui suit :

- La cessation des fonctions du Directeur Général Adjoint de la Société Monsieur Khaled BAYAHI.

- La Nomination de Monsieur Khaled BAYAHI en qualité de Directeur Général de la société Tunicast pour la durée de son mandat d'administrateur et lui délègue tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts.

Dépôt : Procès-verbal de conseil d'administration du 27/5/2025, enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 29/8/2025 sous le n°25706248 Quittance n°M075021, un seul exemplaire a été déposé auprès du Registre National Des Entreprises de Ben Arous le 10/9/2025 sous le n°2025170825.

2025R02771SANB2

Changement du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général

Société «PLUXEE TUNISIE»

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 dinars

Siège social : 09 Rue Mohamed Ali Annabi Tunis

Identifiant Unique : 0433729S

En vertu de la décision du Conseil d'Administration en date du 27 août 2025, constatée par procès-verbal été enregistré à la recette des finances de Montplaisir en date du 13 septembre 2025 sous le numéro d'enregistrement 25805175 et suivant quittance n°M081535, il a été décidé :

- De nommer M. Slim Ben Ammar en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour la durée restante de son mandat d'administrateur, en remplacement de M. Nicolas Morel;

- De nommer Madame Hazar Chebbi en qualité de Directrice Générale de la société, pour une durée de trois (03) ans à compter du 1er septembre 2025 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2028, en remplacement de M. Slim Ben Ammar.

Une copie du procès-verbal a été déposée auprès du Registre National des Entreprises le 16 septembre 2025 sous le numéro de quittance 2025F21590285.

2025R02781SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital

Société "MBJ LOGISTIC"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1787052 Q

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 septembre 2025, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 22.9.2025, Quittance n°M065569, enregistrement n°25502224 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 24.09.2025, il ressort que :

- Le capital social a été porté de neuf cent dix mille Dinars (910.000), à un million cent dix Mille Dinars (1.110.000), et ce par apport en numéraire de deux cent mille Dinars (200.000), et la création de 200 parts sociales de 1000 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2025403283SRLB2

SOCIETE ANM Technologie "SARL"

Capital de 10.000 DT

Identifiant unique : 1829163/E/A/M/000

Siège social : Sidi MASSOUD Cité la Mosquée 2090 Morneg

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2025 et enregistré à la recette des finances Carthage Byrsa le 25/08/2025 sous le n°25702610 quittance n°M093115 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le dossier n°2025172559 en date du 16/9/2025.

Il a été décidé ce qui suit :

- La liquidation anticipée de la Sté ANM TECHNOLOGIQUE

- Désignation d'un liquidateur de la société.

2025403299SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Objet du contrat de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente signé le 23 octobre 2024, enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 24 octobre 2024 sous numéro 24204305 quittance numéro 85501, monsieur Hammadi ben Salem ben Mohamed Salah ADDASSI dont l'adresse est au 11 bis avenue de l'indépendance Zaghouan C.I.N 00418625 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en une boucherie située au 6 rue Mohamed Ali Zaghouan, et ce à Mme Naima

bent Jilani ben Salem Toumi dont l'adresse est à Ain Lansarine Jouf Zriba Zaghouan C.I.N 00948826 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles seront formées entre les mains de l'acheteuse dont l'adresse est à Ain Lansarine Jouf Zriba Zaghouan dans un délai maximum de 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le 10/9/2025.

2025R02767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 8 Février 2024 et enregistré à la recette des finances Rue Al-jazira Tunis le 18/6/2025 (Reçu n°M041452 enregistrement n°25201853). La Société Al-Barbariya de beauté SARL son gérant Monsieur Mourad Bensalem (C.I.N n°04711571) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Béchir Ben Ibrahim Ben Ali BARKAOUI (C.I.N n°05004219) situé au n°43 Rue Al-Jazira - Tunis Magasin n°01 et Magasin n°02 exploité "Tous Types de Commerce" avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce situé au n°43 Rue Al- Jazira - Tunis Magasin n°01 et Magasin n°02 et au Bureau de Maître Sonia Boulaabi Avocate à la cour de Cassation son adresse sis 06 rue Sidi Béchir 1er étage - Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et le Quotidien datés le 25/9/2025.

2025R02768FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances avenue de l'indépendance Bardo le 9/9/2025 (quittance n°M071219 n° d'enregistrement 25204021), Madame Naziha Erraies a vendu à la société «Med Aziz Pro» la totalité du Fonds de Commerce exploité dans le local commercial sis au 3 rue Mongi Slim Bardo.

Les oppositions seront admissent entre les mains de Madame Naziha Erraies à son domicile sis au 4 rue de la Marsa Bardo Tunis, (20) jours à compter de la date de publication du présent au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk le 26 septembre 2025.

2025R02772FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/4/2025 enregistré à la recette des finances de Houmet Souk Djerba en date du 17/4/2025 sous quittance numéro : MO52699, enregistrement sous le numéro : 25202438, Société Ben Slimane marketing, société à responsabilité limitée, identifiant unique n°1707895K, son agent Madame Mounira Abd Jaouad ép Noredinne Ben Slimane, titulaire de la CIN n°03597159 délivrée à Tunis le 13/02/1998 a vendu à Madame Abir Bent Noredinne Ben Slimane ép Soufiane Ben Slimane, titulaire de la CIN n°13415363 délivrée à Tunis le 18/02/2013, demeurant à Melita Djerba la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de vente de viande de poulet, de lait et de produits laitiers, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels, sis à Melita Houmt Souk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le contenu de cette annonce a été publié au journal Echourouk du 5/7/2025.

2025R02776FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P du 4/8/2025 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 18/8/2025 sous le n°25206304 reçu n°M074666 Mr Moncef Mrad CIN : 02653988 a vendu à Mr Karim Mlaiki CIN n°06412032 la totalité de fonds de commerce exploité situé à l'avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis entre les mains du vendeur à son adresse avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 27/9/2025.

2025R02780FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 23/7/2025 et enregistré à la recette des finances La Goulette le 30/6/2025, quittance n°M091743 enregistrement n°25206571, Mr. Jamalleddine ben Abdel Karim Hssan, résident au 12 rue Al Wafdi Tunis, a vendu à Mr. Hani ben Houssin ben Ahmed Kafi, résident au 12 rue Kousset le Kef, la totalité du fonds de commerce limité à tous les éléments incorporels et destiné au fast-food, situés au 32 rue Osman Al-Bahri, Ain Zaghouan, Tunis.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de chacun mentionné ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 14 septembre 2025.

2025R02785FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon Acte s.s.p. signé le 18/9/2025 et enregistré à la recette des finances El Menzeh 6 le 19/9/2025, quittance n°121298, enregistrement n°25207429, Mr. Helmi ben Ayech ben Mustafa Sleimi a vendu à Mr. Miled ben Abdallah ben Ali Balhaj la totalité du fonds de commerce avec

ses éléments corporels et incorporels destiné pour la vente de lait et de ses dérivés, situé au n°29, Marché Municipal, El Manzah 8.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de Mr Miled Belhadj dont son adresse 10 rue joubir El Mansoura Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 30 septembre 2025.

2025R02786FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente de fonds de commerce en date du 15/9/2025 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 16/9/2025 N° de quittance MO65507.

Anoir Ghanay a vendu à Nezih Saidène la totalité du fonds de commerce de prêt à porter et autre commerce spécialisés sis à la place Habib Bourguiba Ksar Helal 5070.

Les créanciers doivent faire oppositions dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T au bureau de Maître Jemmali Dalila avocate à la cassation sis à l'avenue Habib Bourguiba Mahdia.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 26/9/2025.

2025S01229FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la commune de Sousse le 6/8/2025 enregistré à la recette des finances Rue de l'Indépendance, Sousse, le 11/8/2025 sous le n°25203220 quittance n°M45942 Monsieur Najeh Ben Elhabib Elmoualem titulaire de la CIN 05517587 demeurant à la rue Habib Bourguiba, Sousse, a vendu à la STE ERAIS la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels et utilisé pour tout commerce, situé à rue Italie à Sousse.

Toutes les oppositions doivent être adressées à l'acheteur sis au local du fonds rue Italie Sousse dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 25/9/2025.

2025S01230FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par l'avocat Maître Rached Moussa titulaire de la CIN n°09334012 et MF 1676368/S.

En date du 8/8/2025 enregistré le 12/9/2025 à la recette des finances Trocadéro Sousse quittance n°044369 enregistrement n°25202343, la société café des affaires, société à responsabilité limitée, siège social 101 avenue Yasser Arafat Sahloul 4051 Sousse Jawhara, numéro d'identifiant unique 1048802S représentée par Mr Mhamed Ali ben Ammar Ezzedini titulaire de la CIN n°05568287 a vendu à la société F B A INTERNATIONAL TRAIDING, société unipersonnelle à responsabilité limitée, siège social rue Palestine Zaouiet Sousse 4081 Sousse Riadh, numéro d'identifiant unique 1869007P, représentée par Mr Farouk ben Lotfi ben Amor titulaire CIN n°12819346, la totalité du fonds de commerce connu «café des affaires» et enregistré sous le n°108802S avec tous les éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Yasser Arafat 101 Khzema ouest Sousse.

Les oppositions seront reçues à l'étude de Maître Rached Moussa, 43 Avenue Taher Sfar Sousse dans les délais légaux à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis est paru aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du /9/2025.

2025S01238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 4/8/2025 enregistré à la recette des finances Elmansoura Kairouan sous le n°25202962 quittance n°069557 Mme Olfa Bent Salah Frioui, CIN 07571534 a vendu au nom de son mari Mr Atef Rahmeni CIN 07607570 le fonds de commerce (Boucherie) à Mr Sami Ben Mohamed Miraoui, CIN 07585781 sis à l'Avenue Bait El hikma cité Mohamed Ali Kairouan.

Un extrait a été publié au journal Achourouk du 24/9/2025.

Les oppositions sont reçues dans 20 jours entre les mains de Maître Imed Sebri Avenue Senghor imm. El Yomn Sousse.

2025S01242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Objet : Vente d'un fonds de commerce à Jammal, Gouvernorat de Monastir

Parties : Monsieur Ayoub Laayouni (le vendeur) - Monsieur Bouraoui Alia (acheteur)

Date de signature du contrat : 19/9/2025

Date d'inscription au Registre financier : 19/9/2025, sous le numéro 25202074/ reçu n°M077819

Selon des lettres rédigées par Maître Marwan Al-Dahmani, l'avocat, et signées par les deux parties dans la municipalité de Jammel le 19/9/2025, et enregistrées au registre financier de Jammel à la date du 19/9/2025 sous le numéro 25202074, reçu numéro M077819.

M. Ayoub Laayouni, née le 27/5/1995, titulaire de la carte nationale d'identité numéro 06958638, demeurant à Rue Mohamed Ali Hammi - Jammel, a vendu à M. Bouraoui Alaya, né le 01/7/1994, titulaire de la carte nationale d'identité numéro 06943523, demeurant à Rue Sidi Abdesalam - Jammel, Gouvernorat de Monastir, tous les fonds de commerce situés Rue de l'Environnement à Jammel, Gouvernorat de Monastir, préparés pour l'activité de fabriquer et vendre de la nourriture et Enregistrée au Registre National des Entreprises sous le numéro A1537882024 , avec tous ses éléments matériels et moraux, moyennant un prix total de huit mille dinars (8.000,000 DT).

Les contestations seront acceptées auprès de l'acheteur, M. Bouraoui Alaya, à l'adresse du fonds de

commerce situé à la Rue de l'Environnement à Jammel, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 29/9/2025.

2025S01243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 25/8/2025 enregistré à la recette des finances le 17/9/2025 sous le N° 25204195 la Sté Tunisie part immatriculée au Registre de commerce sous le n°B1107321997 a vendu à La Sté aloulou sadis le fonds de commerce sis à immeuble ben Salah avenue Rayed Bjewi Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour commercialisation de pièces de rechanges.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de maître Hachicha Ahmed Imm les 4 saisons bloc D, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel.

Cet extrait est paru au quotidien Essabah du 26/9/2025.

2025X01272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 16/5/2025 et 14/8/2025, enregistré à la recette des finances de Gannouche le 22/8/2025, sous le n°25200732 et quittance n°M021277, Rachida Ben Boubaker Rebii a vendu à la société dhibi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café inscrit au RNE sous le n°1461663G, sis à la route de Gannouche Bouchamma Gabès.

Les oppositions seront déposées chez la vendeuse Rachida Rebii sis à Elsagui Manzel Hbib Gabès dans 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT

Cette annonce a été publiée aux journaux Elchourouk et le Quotidien du 30/8/2025.

2025X01273FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 15/9/2025 Légalisation de signature le même jour enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 15/9/2025, sous le n° d'enregistrement M65355, quittance n°25208053, Mme Zohra Bent Ali Soudani a vendu à Mme Ichraf ben Boulbaba Laga la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour la location de robes de mariage etc. inscrit au RNE sous le n°1193941Q, sis à la rue Sadok Lasouad n°101 Gabès.

Les oppositions seront déposées chez Maître ben Yahmed Farhat avocat son bureau sis à la rue Ali Djemel n°34 Gabès pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk le 23/9/2025 et le Quotidien du 17/9/2025.

2025X01274FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé rédigé par maître Fethi Hajlaoui avocat à la cour d'appel daté le 18/8/2025 enregistré à la recette des finances de Denden sous quittance n°M066241 le 21/8/2025.

Madame Manoubia bent Ali Elhayej a vendu à Monsieur Ali Ben Mohamed Bouzidi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels et corporels consistant en la vente des fruits secs situé à la cité Chorta n°10 Route du Kef - Denden avec le montant de vingt cinq mille Dinars publié au journal Chourouk paru le 13/9/2025.

Les compositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de maître Fethi Hajlaoui au domicile de son bureau situé au 05 rue Taieb El Mhiri - Ariana.

2025403279FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation de Fonds de Commerce enregistré à la Recette des Finances Cité Administrative, Tunis, sous n°184/16 Page 171 au Registre des Minutes, auprès des deux Notaires : Maître Amna Kadhem et Maître Chamseddine Barrouta, le 20 décembre 2025, Madame Sahar Aissaoui, titulaire du passeport N° XZ4956863 délivré le 29/8/2023, a fait donation au profit de sa fille Dorra Bent Salah Ben Mohamed Salah Marouani titulaire de la CIN n°14558024 en date du 7 juillet 2025, de tout le Fonds de Commerce exploité dans le local commercial, sis au : Rez-de-chaussée N°48 Rue de Syrie - Lafayette Tunis, et destiné à l'activité de restaurant et Café catégorie 1, avec sa clientèle et sa réputation commerciale et son droit au renouvellement de bail.

Les oppositions sont effectuées entre les mains de la bénéficiaire de la donation à l'adresse du local susmentionné, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au Journal Echourouk en date du 26/9/2025.

2025403282FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Ahlem Missaoui avocate, daté le 17/9/2025 et enregistré à la recette des finances de Kasserine le 18/9/2025 sous le n°25207215, quittance n°MO84026 Monsieur Mondher Ferchichi a vendu à Monsieur Maher Ismaili la totalité du fonds de commerce exploité pour vente des fruits secs au local sis à la Rue Martyr Elbjaoui cité Essalam, Kasserine.

Toute opposition sur le prix de vente doit être faite entre les mains de Maître Ahlem Missaoui à son Cabinet sis à l'Avenue Habib Bourguiba en face de Palais de Justice, Kasserine et ce dans un délai maximum de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Achourouk" du 24 septembre 2025.

2025403285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Manzel Bourguiba le 18/9/2025 sous le n°25202863 quittance n°M078699 Madame Makia Bent Ali Ben Essaguaier El Haddad a vendu à Mr Foued ben El Moncef Ben Salah El Habouria la totalité du fonds de commerce sis à Om Hani Manzel Bourguiba qui est destiné à exercer comme Boulangerie.

Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce indiquée ci-dessus dans les délais des 20 jours qui suivent cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 26/9/2025.

2025403286FCCC2

Vente d'un fonds de commence

Par acte sous seing privé daté le 11/9/2025 enregistré le 12/9/2025 à la recette des finances à cité administrative Ariana sous le n°25205581 quittance n°M100406 Riadh Nasri demeurant au 16 rue Alaman Ariana supérieure - Ariana a vendu à Bechir Radhweni demeurant au 86 lotissement Nesrine jardin elmanzah2 la Mnihla Ariana, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé au 5 rue Salambo Ariana dont l'activité y exploitée en un café. Toute opposition sur le prix de la vente doit être effectuée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel et ceci chez maître Mohamed Romdhane avocat à la cour de cassation dans le domicile cité au 52 avenue Beb Bnet Tunis. Une publication de cette vente a été effectuée au journal Assabeh daté du 25/9/2025.

2025403293FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 19/8/2025 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 16/9/2025 N° de quittance M093862, N° d'enregistrement 25204186, Mr Gharbi Mohamed, C.I.N n°07189398 domicile élu au lot 20 cité Elamri Fouchana Ben Arous, à Mme Makhlouf Ibtihel épouse Makhlouf Hamadi, C.I.N n°08990555 domicile élu au 02 rue 42311 cité Elwarda el Agba, tout un fonds de commerce de fabrication des pains spéciaux et vente de glas et gâteaux sis à la rue Ibn Eljazar cité elamal 2 Fouchana 2082.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de société etahri d'avocatie représentée par Maître Tahri Abdel Moumen avocat à la cour de cassation sis au 26 rue Ahmed Tlili centre zarrouk, Tunis domicile élu ou une copie du contrat est déposé, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 26/9/2025.

2025403296FCCC2

Vente d'un fonds commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Manzeh 6 le 19/9/2025 quittance n°M121333 enregistrement n° Q5207436 la Sté OM TELECOM a vendu tout le fonds de commerce sis à la Rue Ahmed Tlili n°1 Menzeh 5 (vente et réparation téléphones portables et électroniques à la Sté Hi GO SMART.

Les opposions éventuelles seront adressées au cabinet de Maître Miadi Ibrahim sis au 15 Rue Ibn Tafarjine le Belvédère dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au Journal Officiel (JORT). Cet avis a été publié aux journaux le Temps et Essabah le 26-9-2025.

2025403300FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du Fonds de Commerce, daté du 12/9/2025, enregistré à la recette des finances La Goulette le 18/9/2025 sous le numéro 25208151, quittance n°M107492, Mr Hamdi Ben Youssef Ben Habib Masmoudi, titulaire de la C.I.N n°11005689, a vendu à Mr Ahmad Ben Hamouda Ben Ahmed Naffeti, titulaire de la C.I.N n°15014872, la totalité d'un fonds de commerce destiné à tout commerce, avec tous ses composants matériels et immatériels, exploité au local sis à Ain Zaghouan Rte de la Marsa GP9.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente susmentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 27 septembre 2025.

2025403302FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 4/12/2015 enregistré à la recette des finances Avenue de France Nabeul sous enregistrement n°15304117, quittance n°M060387. Mme Naima Mbarek, CIN n° 06379510, a loué la totalité du fonds de commerce d'une activité industrie pâtisserie exploité au local sis 007 Rue Arbi Zarrouk - Nabeul 8000 à Mr Fahd Bouhlassa, CIN n°09847194.

Et les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié aux deux journaux la Presse et Essahafa le 25/9/2025.

2025R02770FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé daté le 23/5/2025, enregistré à la Recette des Finances Boumhel le 6/8/2025 sous le numéro de quittance M051905 et numéro d'enregistrement 25302416, La Société EL-MAZRAA Loueur, Identifiant unique

n°0035723T, dont le siège social est à POULINA, GP 1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, donne en gérance libre à la société MAZRAA MARKET, Identifiant unique n°0035671Z, ayant son siège social au GP1, Km 12, Ezzahra, un fonds de commerce destiné à la vente tous commerces, situé à l'avenue de l'environnement, cité El Amen, Boumhel, Ben Arous, à compter du 01/6/2025.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien, le 24/9/2025.

2025R02778FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'acte sous seing privé signé le 15/8/2025 et enregistré à la recette des finances Kabaria le 22/8/2025, sous le n°25301953, quittance n°M061523, Mme Sondes Soltani, a loué à Mme Zohra Derbeli épouse Ferchichi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue 10320 n°50 Ouardia 4 Tunis, exploité dans la vente des vêtements et des parfums.

Les oppositions devront intervenir dans les vingt jours suivant cette publication au JORT auprès de Maître Nasreddine Mouelhi avocat à la cour de cassation à son cabinet sis au 01 Rue d'Egypte Lafayette Tunis.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 10 septembre 2025.

2025R02784FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant contrat d'exploitation enregistré à la Recette des Finances de Bir Kassâa sous le n°98360271 en date du 23 janvier 1998 Quittance n°M003216. La société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à titre de location gérance libre le fonds de commerce faisant partie de sa propriété exclusive avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°136 au Pavillon 1 au marché de gros de Bir Kassâa Ben Arous d'une superficie totale de 120 m² destiné à la vente des fruits et légumes à Mr Barrak Issam

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 1 janvier 1998 renouvelable par tacite reconduction.

L'emplacement sus indiqué est considéré comme faisant partie du domaine public de l'Etat.

La législation relative à la propriété commerciale ne s'applique pas au bénéficiaire de la location.

2025R02788FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/9/2025 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 23/9/2025 sous le n°25304539, quittance n°M056597, M. Abdellatif Amara, CIN n°02850944, a loué à La Société d'Informatique Et Multimedia «SIM», Identifiant Unique : 751898G, la totalité du fonds de commerce affecté pour la vente en gros du matériel informatique et accessoires sis à 66 Rue Victor Hugo 4000 Sousse pour une durée d'une année renouvelable et ce à partir du 01/10/2025. Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 27/9/2025.

2025S01232FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 19/9/2025 quittance n°M066332, monsieur Hachmi Saidane titulaire de la CIN 04146693 a loué à madame Rimel Haj Ahmed titulaire de la CIN n°06841017 le fonds de commerce dont il est le propriétaire sis à la rue arriwak à Ksar Hellal pour vente des prêt à porter pour une période d'une année renouvelable pour un montant de 27000 dinars.

2025S01239FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 5/5/2025 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabés le 6/5/2025 quittance n°34658, enregistrement n°25303911, Comptoir Souilah Bâtiment, a loué à la Société de Golf Vente Matériaux Sanitaires et autres la totalité du fonds de commerce sis à la rue Salahedine el Ayoubi Gabès exploité Vente Matériaux de Constructions.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT à l'adresse de bailleur sis cité Sidi Boulbaba n°68 Gabès.

Cet avis a été publié aux journaux "le Quotidien et Echourouk" du 27/9/2025.

2025X01271FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis d'adoption du statut

Type du groupement de développement

Pour le groupement de développement en eau potable Essatour - Ouled Bougatf

Selon le procès-verbal de réunion de l'assemblée de fondation du corps provisoire du groupement de développement en eau potable Essatour - Ouled Bougatf le 29-7-2025 au local de la délégation de Kondar, a été adopté le statut type de groupement de développement objet du décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23-8-1999 et ce conformément à la loi n°24 de l'année 2004 en date du 15-3-2004 révisant et complétant la loi n°43 de l'année 1999 en date du 10-5-1999 régissant les groupements de développement

agricole et de la pèche et conformément au procès-verbal de cette assemblée le nouveau GDA s'appelle Groupement de développement en eau potable Essatour Ouled Bougatf, et a été nommé :

- Monsieur Hssan Gharbi : Président

- Monsieur Mohamed Ben Hssan Bougatf : Trésorier

- Monsieur Mohamed Ben Ali Bougatf : Membre.

Ce PV est enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 4/8/2025 sous le n°25801417.

2025S01227APSF1

Avis

Nom de l'association : Association Tunisienne des Secours Médicaux

Siège :

Centre de formation en soins médicaux d'urgence - Service d'aide médicale urgente Hôpital Sahloul.

Objet : L'association s'occupe du domaine de la santé.

Objectifs :

1) Sensibilisation à la culture des premiers secours et de la médecine d'urgence

2) Contribution au développement des compétences techniques et scientifiques dans la prise en charge des situations d'urgence

3) Soutien à la prévention des risques et des catastrophes sanitaires et renforcement de l'esprit de bénévolat communautaire

4) Contribution à la recherche et aux études dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la réponse aux urgences

5) Coordination avec les organisations et associations locales et internationales pour le développement du domaine des urgences et de la réanimation en Tunisie

Composition du bureau directeur de l'association comme suit :

- Président : Dr. Rabeb Mbarek

- Premier vice-président : Dr. Nabil Chebbi

- Deuxième vice-président : Dr. Nizar Khlaas

- Secrétaire général : Dr. Naoufel Chebili

- Secrétaire général adjoint : Dr. Lotfi Boukadida

- Trésorière : Dr. Chafia Bouhamed

- Trésorière adjointe : Dr. Imen Ketata.

2025S01234APSF1

Constitution d'un Groupement de développement Agricole

Au terme d'un procès-verbal en date du 10/4/2025 enregistré à la recette des finances de Souassi le 19/9/2025 sous n°25701406 Quittance n°M061077.

Date de PV : 10/4/2025.

Dénomination : Groupement de développement El Gdarat.

Siège social : El Gdarat - Sidi Bouhlel - Souassi - Mahdia.

Lieu de l'intervention : El Gdarat - Sidi Bouhlel - Souassi.

Objet de l'intervention : développement Agricole et exploitation du réseau d'eau.

Président : Nizar Messaoud

Trésorier : Kamel Mohamed

Membre : Khaled Guiza.

2025S01240APSF1

Déclaration

Dénomination de l'association : Art Lamp

Siège social : Rue Imrou El Kais, 1er étage, Appartement n°1

Objet : Constitution d'une association culturelle et artistique.

Objectifs :

1- Valoriser la valeur morale des artistes plasticiens dans leurs créations.

2- Contribuer à la création d'opportunités de réseautage pour les jeunes créateurs

3- Mettre en lumière la créativité artistique et promouvoir le dialogue culturel entre les créateurs nationaux et internationaux.

Membres :

1- Salima Bent El Haj Mahmoud en tant que présidente de l'Association

2- Ahmed Ferjani comme trésorier

3- Maram Manai en tant que secrétaire générale.

2025403301APSF1

Homologation de résolutions

Election du comité d'un syndic

Résidence LE LOFT Sahloul 4 - Sousse

Suivant PV en date du 20/9/2025, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 23/9/2025 sous N°25802440 Quittance N°045592, déposé à la municipalité de Sousse le 25/9/2025, il a été mentionné l'élection du comité qui se compose :

Président : Mr Nejah Arfaoui

Trésorière : Mme Ikram Ben Saad

Secrétaire général : Mr Samir Frigui.

2025S01236APSF2

Tunisian Rowing Federation

Vu le PV de l'Assemblée Générale Elective de la Tunisian Rowing Federation (TRF) tenue le samedi 6 septembre 2025 à l'hôtel Phébus à Gammarth, enregistré à la recette des finances Charguia le 11 septembre 2025 sous le n°25710759 et reçu n°M107477, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises le 18 septembre 2025 sous le n°2025173443, le nouveau bureau fédéral élu pour la période 2025 - 2028 est composé de :

- Farhat Mehdi Hafsa : Président

- Héla Cherif : Vice-Présidente et Présidente de la Commission des athlètes

- Mohamed Hamma : Trésorier Général

- Habib Ben Msahel : Président de la commission d'organisation des compétitions

- Nesrine ROJBI : Présidente de la Commission de Communication et de Sponsoring, et Présidente de la commission disciplinaire de première instance de lutte contre le dopage

- Mohamed Elias LATRECH : Président de la commission disciplinaire d'appel de lutte contre le dopage

- Lotfi MAROUANI : Président de la Commission aviron pour tous

- Rihab OUERGHI : Présidente de la Commission médicale, et Présidente de la commission de l'Aviron féminin

- Meriam BERGUIGA : Présidente de la Commission d'arbitrage, et Présidente de la commission disciplinaire et de résolution des conflits.

2025403281APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Le lundi 3/11/2025 à partir de 9H du matin il sera procédé à la vente aux enchères publiques devant la chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa.

Poursuivant : Moh.Elhabib Ben Abdelhafid Khelifa fonctionnaire demeurant Elksar Gafsa.

Partie poursuivie : héritiers Abelhafid Boualagui et héritiers sa veuve Hania Abdallah : leurs fils et filles Noureddine, Tawfik, Najet, Fatma, Afef, Rym, Chadia, Radia, Aoutef demeurant à elksart Gafsa.

Avocat poursuivant : maître Moh Faouzi Daly MF : 138010K demeurant à la rue Kilani Metlaoui Gafsa.

Immeuble objet de la vente : l'immeuble (local d'habitation) constitué d'un rez-de-chaussée (villa) bâti depuis 1960 sur un terrain de forme carré, sise à ksar Gafsa limité ouest : avenue - sud bien de Tawfik Kelifa-sud : Moh.Elhabib Kelifa est leurs héritiers Salah ben Sassi d'une superficie de 145m² constituée de 215 m² superficie générale amputée de 70 m² propriété de Moh Elhabib selon l'acte de vente du 2/3/2002, la superficie couverte de 108m² le bali est ancien fait de pierres et de poteaux cimentés rénové de ciment armé-fini et divisé avec des portes en bois, le rez-de-chaussée est constitué de 04 chambres et d'une dalle et cuisine et salle de bain en plus d'une espace ouverte et garage bali avec des pierres solides et poteaux de ciment armé, le parterre est couvert de carreau sauf l'area et le garage, les murs de la cuisine et de la salle de bain sont armés de faïence avec une superficie non couverte de 37 m².

Mise à prix est de 55.425 ,000 dinars conforme à l'expertise faite par l'expert en bâtiment Monsieur Hafedh Chraiti, exécutant l'ordonnance du président de tribunal de 1ère instance de Gafsa à l'occasion de l'affaire civile N°5875. Il est possible de visiter l'immeuble objet de la vente tous les jours également il est possible de consulter le cahiers des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025R02777VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Cabinet Maître Rouissi Iotfi Huissier De Justice

4 rue Essourour Chouchat Radés

Tél : 71.426.030

Matricule fiscal : 000 PA843026Y

Le créancier poursuivant: M. Mourad Belhaj, sa profession ouvrier journalier, demeurant au numéro 11, cité Al-Wifaq, Yasminat, Ben Arous, numéro de sa carte d'identité nationale : 07143702, délivrée le 26/6/2005. Le débiteur: Monsieur Mohamed Ben Abdallah Riahi ; sa profession est commerçant, son domicile élu est au cabinet de son avocat, Maître. Abd El Hafidh Al-Abeidi, dont le bureau est situé au 62, rue de France, Ben Arous, son identifiant unique au registre national des entreprises est : 1383474 R, son ancien registre commercial numéro : A 0228672015. Le titre exécutoire : la grosse du jugement d'appel civil rendu par la Cour d'appel de Tunis dans l'affaire numéro: 10294, en date du 22/01/2025. Le fonds de commerce objet de la vente aux enchères publiques : l'activité du fonds de commerce proposé à la vente concerne le commerce de fruits secs, de certains produits alimentaires, de cigarettes, de boissons gazeuses, d'eaux minérales et de confiseries ... , connu sous le nom de "Kiosk de la Douane", enregistré au registre national des entreprises sous le numéro: 1383474 R, situé sur la route de Mornague, kilomètre 07, Yasminat, délégation la Nouvelle Médina; Gouvernorat de Ben Arous et appartenant au débiteur, Monsieur Mohamed Ben Abdallah Riahi, avec tous ses éléments incorporels : le droit au bail, la clientèle, la réputation, le nom commercial et ses éléments corporels : qui sont le matériel mobilier, équipements et biens existants, à savoir une Frigidaire Comptoir, fabriqué par Masmoudi, Etagère en fer; Congélateur; Etagère en fer pour l'exposition de fruits secs; 2 caisses ; Etagère pour gâteaux; Balance électronique.

Transfert de propriété : Par auto-constitution. La mise à prix : 13 002 650 D. /2 800 000 D. Eléments corporels 2/ 10 202 650 D. Eléments incorporels. Les Frais: L'adjudicataire supportera tous les frais de jugement et de vente. Date et lieu de la vente : Le 14/10/2025 à 10 h du matin et suivant au local où le fonds de commerce objet de la vente aux enchères publiques est exercé, sis à la Route de Mornag, Km 07, Yasminet.

Toute personne souhaitant participer peut contacter le bureau de l'huissier de justice dont le numéro de téléphone et l'adresse cités au dessus

pour plus de renseignement et lui demander de consulter le cahier des charges. La participation à la vente aux enchères exige la consignation auprès de l'huissier de justice d'un montant équivalent à 10% de mise à prix sois en espèces sois par chèque certifié, sois par une garantie bancaire ou par une attestation du Trésor public. La vente aux enchères n'est valable qu'après le paiement intégral du prix et des frais.

2025R02783VEPA1

Etude Maître Saied Madiha

Avocat à la cour de cassation

Rue Ahmad Karwi Immeuble Zin El Abidin Sousse

Tél : 98622313

Le lundi 3 novembre 2025 à 9 H; il sera procédé à la vente d'un immeuble suivant par devant la chambre des criées prés du tribunal de 1ère instance de Kairouan.

Le poursuivant : la banque de l'Habitat BH bank demeurant à Sousse; domicile élu, étude Maître Saied Madiha, Rue Ahmad Karwi Immeuble Zine El Abidin Sousse Tunisie.

Partie défenderesse : Mohamed Gharyeni ; demeurant au 06 rue aswad ben sari cité Ennasr Kairouan et à la Société médicaments Okba Kairouan.

L'immeuble à vendre : toute la parcelle numéro 193 construite de deux étages de superficie 99 mm; sis à la Rue Mohamed Taher Ben Achour Num 21 beldi cité Ennasr à Kairouan (titre foncier N°27465 Kairouan).

Mise à prix : soixante neuf mille et cent vingt dinars 69120 d 000 frais en sus.

Visite l'immeuble : tous les jours aux heures de travail.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans avoir consigner le 1/3 de la mise à prix.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Kairouan et à l'étude de Mtre Saied Madiha Rue Ahmad Karwi Immeuble Zine El Abidine, Sousse.

2025S01231VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40 %

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : Maison du Bois du Sud, au nom de son représentant légal, Société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 0018370Q, sis à la route de Gabès km 4.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : - Mr Moez Sfayhi, commerçant, CIN n°04625047; sis à la rue Souki Belkhir n°24 Tunis et 05 ruelle Zehani rue Chebka Tunis.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le mardi 4/11/2025 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis à la vente d'un terrain, objet du titre foncier n°202538 Tunis dénommé "yasmine" sis au 91 rue bab saadoun et 03 ruelle Ben Yahya bab souika d'une superficie de 132 m² sur lequel est bâtie un petit immeuble.

Le rez-de-chaussée contient un appartement de 90m² consistant en un salon et deux chambres, un couloir, une cuisine, une salle de bain et les escaliers qui mènent au 1er étage et une cour carrelée de 7m² environ.

L'étage est de 125 m² consistant en deux appartements, chaque appartement est constitué de deux chambres, une salle de bain, une cuisine et un couloir puis il y'a les escaliers qui mènent au toit.

Mise à prix : Le prix de l'immeuble saisi est fixé à deux cents vingt trois mille six cents vingt sept dinars 800 millimes (223.627.800) après réduction du prix initial de 40 % auquel s'ajoutent les frais de la 1ère adjudication fixé par le tribunal à (4266d.093) et les frais qui seront fixés par le tribunal pour la deuxième adjudication.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe de tribunal de première instance de Tunis, où se trouve déposé le cahier des charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2025X01269VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique M°120H.

Partie saisie : La Société de Promotion Immobilière GMACH FRERES, SARL, inscrite au RNE sous le n°0913948Z, dont le siège social, Rue de la Bourse n°33 - 2045 Résidence ZRAD, appartement A 33 Les Berges du Lac 2 - La Marsa Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F. 176881 Tunis dénommé Nihel d'une superficie de 1456 m² sis à la zone Sidi Hsine Sijoumi Cité Boudhina Gouvernorat Tunis consistant en un terrain sur lequel est construit 2 immeubles à

étages; le 1er Immeuble : est reparti en un R.D.C. et 4 étages constitué d'un R.D.C de 255m², le 1er étage de 255 m², le 1ème étage de 235m², le 3ème étage de 200m², le 4ème étage de 170m², couverts. Le deuxième immeuble : R.D.C. d'une superficie de 575m², le 1er étage 530m², le 2ème étage de 470m², le 3ème étage 390m², le 4ème étage 320m², le tout à usage d'habitation de standing alimenté en eau, gaz, électricité et en état de futur achèvement à l'exclusion de 4 appartements vendus par le débiteur à savoir : Appartement n°B 0-1 au R.D.C. du Bloc B d'une superficie de 117 m². - Appartement n°B.2.2 au 2ème étage Bloc B d'une superficie de 72 m² - Appartement n°B.2.4 au 2ème étage Bloc B superficie 56 m² - Appartement n°B.2.6 R.D.C. Bloc B superficie 72 m² et 9 m² de partie commune pour chaque appartement.

Mise à prix : (2.896.000,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 3 Novembre 2025 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de «Tunis 2» à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025403280VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de quarante pour cent (40 %)

- La créancière saisissante : La Société Tunisienne de Banque, en la personne de son représentant légal, société anonyme, immatriculée au registre du commerce sous le numéro B182331996, et au Registre National des Entreprises sous le numéro d'identifiant unique 0001237A, ayant son siège social à la Rue Hedi Nouira Tunis, élisant domicile chez son avocate Maître Wissem Bouaben, dont l'étude est sise au N°10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir Tunis 1073, M.F 1118030/L (La créancière saisissante).

- Le débiteur saisi : Monsieur Adel Chayada, titulaire de la carte d'identité nationale n°00719889, un commerçant, immatriculé au registre du commerce de tribunal de première instance de Tunis sous N°A012192004, demeurant à la Résidence El wafa Bloc F Appartement N°08 Avenue de l'indépendance Bardo Tunis (Le débiteur principal).

- L'avocat poursuivant : Maître Wissem Bouaben Avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise au N°10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir 1073 Tunis.

- Désignation de l'immeuble objet de la saisie :

Le bien objet de la saisie consiste en un appartement situé au sixième étage de l'immeuble sis à Sidi Daoud - Ain Zaghouan - Tunis, faisant l'objet du titre foncier n°105756 Tunis, dénommé «les Trois Pyramides C 38», d'une superficie totale de 74 m², auquel s'ajoute sa quote-part indivise de 2438/52,10 parts, objet du titre foncier n°105718 Tunis.

L'appartement est situé dans un quartier populaire à proximité du centre de la capitale, bénéficiant de toutes les commodités publiques telles que l'eau potable, l'électricité, l'assainissement, ainsi que les équipements urbains habituels. L'appartement se compose de deux chambres à coucher, un salon, une cuisine avec séchoir attenant, une salle de bain.

Caractéristiques techniques de la construction :

Murs extérieurs en briques, cloisons intérieures en briques de 10 cm d'épaisseur Plafond en dalle de béton armé, avec une hauteur d'environ 3 mètres par rapport au sol

Revêtement de sol en carreaux de faïence (glaçure) dans la majorité des pièces

Portes et fenêtres en bois peint, en bon état, équipées de stores en plastique l'appartement est entièrement raccordé aux réseaux publics.

L'immeuble est équipé d'un ascenseur électrique.

- Mise à prix :

La mise à prix de l'immeuble saisi après réduction de quarante pour cent (40 %) est fixée à quatre vingt Mille dinars (80.000,000 DT) auxquels s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : la vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'Avenue Bab Bnet Tunis, le mardi, quatre novembre deux mille vingt cinq (4/11/2025), à partir de 9 heures.

- Visite et constat des lieux : chaque jour et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2025403292VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Abderrahmen Aniba

Avocat prés la cour de cassation

13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis

Tél. : 70.861.369

A la demande de la Banque ZITOUNA, sise à l'avenue de la qualité de vie au Kram Tunis en sa qualité de créancière hypothécaire.

Contre la partie : SOCIETE LA CENTRALE DES SERVICES (s.u.a.r.l matricule fiscal n°1120822H) dont le

siège social est au n°10 rue El Ifada la Nouvelle Ariana 2080 et au local commercial sis au rez-de-chaussée de la résidence Les Cascades au coin de la rue Héron et rue du Lac Pelpina Les Berges du Lac 1 Tunis.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat prés la cour de cassation, 13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis.

L'immeuble à vendre : Consiste en un local commercial objet du titre foncier n°106952 Tunis dénommé BHIRA sis au rez-de-chaussée de la résidence, Les Cascades au coin de la rue Héron et rue du Lac Pelpina Les Berges du Lac 1 Tunis, d'une superficie de 57 m² équipé d'une salle d'eau privative, exploité par le propriétaire sous le nom commercial TOP BUREAU. Actuellement en état de cessation d'activités.

Mise à prix : 491.832,000 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le mardi 28 octobre 2025 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sise à Bab Banat Tunis.

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h à 18h.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2025403298VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Conformément à la décision rendue par le juge de distribution des fonds du tribunal de première instance de Grombalia en date du 10/7/2025 dans l'affaire n°130 ordonnant l'ouverture des opérations de distribution de la somme de 186.000, 000 DT consignée auprès de la recette des finances de Grombalia en vertu du récépissé n°M041980 du 17/6/2021 montant issue de la vente immobilière n°751 du 22/4/2019 de l'immeuble objet du titre foncier n°595031 Nabeul revenant à la Société AMIRA TRAVEL en la personne de son représentant légal et les cautions Ismail Boudhina, Sami Boudhina, Najib Boudhina. Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférences de la créance, s'il y a lieu et ce dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de lettre conformément à l'article 468 cpcc.

2025R02782VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure de la distribution des deniers et de l'ordre

(Articles 466-467-468-et 476 du c.p.c.c)

En application de la décision du juge chargé de la distribution des deniers et de l'ordre auprès du tribunal de première instance de Mahdia du 01-8-2025 Affaire n°103 suite à la réquisition déposée par Maître Mehrez Makhlouf Avocat auprès de la cour de la cassation dont le siège 46 bis Rue Chaabanne Chaieb El Jem justifiée par les papiers nécessaires et du certificat de consignation du centre régional des finances de Mahdia du 26/5/2025 n°24017402 et le reçu de dépôt n°M089287 bureau des finance Mahdia des 11/12/2024 prouvant le dépôt de la somme de soixante sept mille deux cent dinars provenu du jugement d'adjudication n°24/2006 rendu par la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia le 4/11/2024 l'ouverture de la procédure de la distribution des deniers et de l'ordre est ouverte suite à ça tout intéressé voulant faire partie de la distribution doit remettre au greffier toutes les pièces justificatives de sa créance dans les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au journal officiel ou la réception d'un accusé de réception sous peine de perdre son droit à la participation à la distribution il doit encore demander la participation par un Avocat donc le siège sera à la collocation domicile du créancier, la demande de collocation doit présenter les causes du privilège de la créance.

2025S01233VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société "STE SAMIR VOYAGES" - SARL

Avenue Taher Sfar n°29 Sousse

IU : 0340578G

En vertu de la décision de Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Sousse en date du 9/9/2025, il a été décidé l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire et l'ouverture d'une période de contrôle pour une période de 09 mois, ainsi que le renvoi du dossier à Monsieur le Juge-commissaire auprès de ce tribunal pour le contrôle de la procédure.

Nomination de Mr Laarif Sadok, Administrateur judiciaire, dont l'adresse est rue Sadok Mkaddem immeuble El Hifiene Bureau 102 Sahloul 4054 Sousse, pour effectuer un diagnostic, économique et financier de la société, de recevoir le plan de sauvetage proposé par la société, de l'étudier et de le modifier si nécessaire, et d'élaborer un plan de sauvetage à soumettre au juge-commissaire dans le délai prévu par l'article 439, tout en respectant les dispositions de l'article 442 de la loi n°36 de l'année 2016 en date du 29/4/2016.

La suspension de toutes les procédures d'exécution visant au recouvrement des créances antérieures à la date d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire ou

tendant à la récupération de biens meubles ou immeubles pour cause de non-paiement d'une dette. De suspendre également le cours des intérêts et pénalités de retard ainsi que les délais de déchéance à l'égard de l'entreprise bénéficiaire du règlement.

La suspension des procédures d'exécution s'étend également aux cautions personnelles et réelles : Chadlia Hamida, Mondher Hamida, Mohamed Chokri Hamida, Samir Hamida, Makrem Hamida, Lamia Hamida et Kawthar Hamida.

Tous les créanciers sont tenus de déclarer leurs créances, pièces justificatives à l'appui, auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication du présent avis.

2025S01235VEPA2

Nomination d'un nouveau liquidateur

En vertu d'une décision rendue le 6/01/2025 par le président de la chambre du séquestre et de la Liquidation au Tribunal de Première Instance de Tunis Madame Basma Ben Soltana, dont son bureau est sis au n°25 rue Salah Eddin Bouchoucha Le Kram Tunisie 2015, a été nommée liquidatrice de justice de l'héritage feu Ali Ben Omar Khiari et ce à la place de Mr Ahmed Khedher.

2025403311VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE "SOMOCER"

S.A au capital de 40.656.000 dinars

Siège social : Menzel Hayet Zeramdine Monastir - Tunisie

I.U : 039247 D

CNSS : 106178-60

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra vendredi le 24 octobre 2025 à 9h à l'hôtel El Mouradi Palace Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

3. Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

4. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024

8. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,

9. Quitus aux administrateurs,

10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024,

11. Renouvellement / nomination du mandat des membres du conseil d'administration.

12. Approbation de la réévaluation des immeubles non bâtis tel que défini par la législation comptable des entreprises, selon leur valeur réelle.

13. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2024 et lecture des rapports consolidés des Co-commissaire aux comptes,

14. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

15. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER.

2025S01245SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Moderne de Conditionnement «SMCSA»

Société anonyme

Au capital de 760.000 Dinars

IU : 1517290C

Siège social : Menzel El Hayet - Zarmedine - Monastir

Les actionnaires de la société Moderne de Conditionnement sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra vendredi le 24 octobre 2025 à 11h à l'hôtel El Mouradi Palace - Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

3. Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

4. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024

8. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,

9. Quitus aux administrateurs,

10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024,

11. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société Moderne de Conditionnement.

2025S01247SANB3

SOCIETE VENUS D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE V.I.T.

Société anonyme

Au capital de 27.092.000 dinars

Siège social : Route de La Corniche Sousse

Identifiant unique : 0019953N

Les actionnaires de la société Venus d'investissement Touristique VIT sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le 21 octobre 2025 à 10 heures du matin à la Résidence Lake Side, rue de l'île Charrouin, 1053, les Berges du Lac 2 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2024

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024

4. Approbation des conventions entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024

6. Quitus aux administrateurs

7. Fixation du montant des jetons de présence allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

2025S01250SANB3

Convocation

Société CHO

Société anonyme

Au capital de 60.000.000DT

Siège social : Route de Mahdia Klm 10 - Sfax

Identifiant unique : 0504316T

Nous avons le plaisir d'inviter les actionnaires de la société CHO à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 28 octobre 2025 à 12 h aux locaux sis à l'Aouina Route de La Marsa, Rue Slimane El Hrairi Taieb Mhiri et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard quant à la tenue de l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2024;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société «CHO» au titre de l'exercice 2024;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société «CHO» de l'exercice 2024;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2024;

7. Quitus aux membres du conseil d'Administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Ratification de la cooptation d'un nouveau membre du conseil d'administration;

10. Nomination des commissaires aux comptes de la société; et

11. Pouvoirs pour formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2025X01275SANB3

Convocation

SOCIETE HUILES

LA GAZELLE

Société anonyme

Au capital de 20.000,000 DT

Siège social : Route de Mahdia Klm 10 - Sfax

Identifiant Unique : 1598465

Chers Administrateurs,

Nous avons le plaisir d'inviter les actionnaires de la société HUILES LAGAZELLE à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 28 octobre 2025 à 14 h aux locaux sis à l'Aouina Route de La Marsa Rue Slimane El Hrairi Taieb Mhiri et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard quant à la tenue de l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2024;

2, Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société «HUILES LA GAZELLE» au titre de l'exercice 2024;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société «HUILES LA GAZELLE» de l'exercice 2024 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2024;

7. Quitus aux membres du conseil d'Administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Ratification de la cooptation d'un nouveau membre du conseil d'administration;

10. Pouvoirs pour formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2025X01276SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES DE MATERIEL ET DE TRAVAUX

«SOMATRA - GET»

S.A au capital social de 91.328.300 dinars

Matricule fiscal : 1451 E/A/M/000

Siège social : Place Erroussafi Mutuelle Ville - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Générale d'entreprises de

Matériel et de Travaux «SOMATRA - GET» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire fixée, pour le jeudi 30 octobre 2025 à 10h au siège de la société sis à la place Erroussafi Mutuelle-ville, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'approbation de la poursuite des activités de la société suivant les exigences de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Attribution au représentant légal les pouvoirs nécessaires pour réaliser les procédures d'enregistrement et de publication.

2025403303SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES DE MATERIEL ET DE TRAVAUX

«SOMATRA - GET»

S.A au capital social de 91.328.300 dinars

Matricule fiscal : 1451 E/A/M/000

Siège social : Place Erroussafi Mutuelle Ville - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Générale d'Entreprises, le Matériel et de Travaux «SOMATRA - GET» sont convoqués en assemblée générale ordinaire fixée pour le 30 octobre 2025 à 9h au siège de la société sis à la place erroussafi Mutuelle-ville, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard enregistré à la convocation de l'AGO pour l'approbation des états financiers de l'exercice 2024.

2. Lecture du rapport d'activité sur l'exercice 2024.

3. Lecture de rapport général des commissaires aux comptes et du rapport spécial sur les conventions signées selon l'article 200 et suivant des sociétés commerciales.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2024 clôturés au 31 décembre 2024

5. Approbation des conventions juridiques.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

9. Attribution des montants de jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

10. Attribution des montants de jetons de présence des membres du comité d'audit interne au titre de l'exercice 2024.

11. Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027.

12. Attribution au représentant légal les pouvoirs nécessaires pour réaliser les procédures d'enregistrement et de publication.

2025403304SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire de l'année 2022

STE SAHAR DES PRODUITS DE MER - SA

Capital : 900 000 DT

Siège : Route Chrb Errajel Benguerdene 4160

MF : 0603895D

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale ordinaire de la société SAHAR DE PRODUITS DE MER qui se tiendra le 27 octobre 2025 à 10h au siège de la société situé sur la route charb errajil à Ben Guerden.

1- Approbation de retard concernant la tenue de l'assemblée générale ordinaire (AGO 2022) 2022.

2- Approbation de rapport d'activité.

3- Lecture de rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des opérations et convention relevant de l'article 200 et suivant du code de société commerciale.

4- Approbation des états financiers au titre 2022.

5- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion aux cours de l'exercice 2022.

7- Fixation de jeton de présence du conseil d'administratif au titre de l'année 2022.

8- Nomination des membres du conseil d'administration au titre des années 2023, 2024, 2025.

9- Nomination du commissaire aux comptes au titre des exercices 2023, 2024, 2025.

10- Octroi des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025403305SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STB MOYENS GENERAUX

(Filiale du Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Registre de commerce : N°B01139542014

Matricule Fiscal N° : 1358262L/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 00544253-83

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N° : 1358262L

Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 3ème étage - 1000 - Tunis

Les actionnaires de la Société STB Moyens Généraux sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 23 octobre 2025 à 9h, au siège de la société sis au n°01, Rue des Entrepreneurs, 3ème étage - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la cooptation d'un administrateur.

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025403308SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STB Sécurité et Gardiennage (Filiale du Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Registre de commerce : N°B01172016

Matricule Fiscal N° : 1431393M/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 00551450-35

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N° : 1431393M

Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 1000 - Tunis

Les actionnaires de la Société STB Sécurité et Gardiennage sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu jeudi 23 octobre 2025 à 10 heures, au siège de la société sis au N°01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - 1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la cooptation d'un administrateur.

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025403309SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL «SOTEMAIL»

Société anonyme

Au capital de 34513514 dinars

Siège social : Menzel El Hayet - Zaremdine - Monastir - Tunisie

I.U : 0742284 E

CNSS : 151281-58

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra vendredi le 24 octobre 2025 à 10h à hôtel El Mouradi Palace - Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

3. Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

4. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des opérations, prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024,

8. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,

9. Quitus aux administrateurs,

10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024,

11. Approbation de la réévaluation des immeubles bâtis et non bâtis tel que défini par la législation comptable des entreprises, selon leur valeur réelle.

12. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOTEMAIL.

2025S01246SRLB3

Convocation à la deuxième assemblée générale ordinaire

Société FEZA SWEETS SARL

Au capital de 70.000 DT

Siège social : N°05 Rue Tarak Ibn Zied 514/515 Mornaguia - Mannouba

IU : 1493972S

A Défaut de quorum, la première assemblée Générale ordinaire prévue pour le 25 septembre 2025 n'a pas été tenue, les associés de la société FEZA SWEETS SARL sont convoqués à assister à la deuxième assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 octobre 2025 au siège de la société cité ci-dessus à 9 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'arrêté et l'approbation des projets des états financiers 2017-2018 rectifiés et mis à jour ;

2- L'arrêté et l'approbation des projets des états financiers des exercices 2019- 2020-2021-2022

3- Présentation du rapport de gestion pour les exercices 2017 à 2022

4- Etude de la situation financière de la société

5- Approbation des articles de la convention relative à la production et la commercialisation

6- Fixation d'un programme de sauvetage de la société et son intégration parmi les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

7- Fixation d'une date pour la tenue de l'assemblée générale extraordinaire et fixation de son ordre du jour.

2025403297SRLB3

Autres sociétés

SMSM «Choumoukh «Ahl Jmiaa»

Adresse : AHL JMIA

Kalla Kbira 4060 Sousse

M.F : 000MP1833447/T

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base des services Agricoles «Choumoukh Ahl Jmai» à Ahl Jmai informe les adhérents de la Société que l'assemblée générale extraordinaire aura lieu le 12 octobre 2025 à 10 heures du matin au siège de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1) Liquidation de la société

2) Nomination d'un liquidateur.

2025S01237SODB3

Convocation

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES EZDIHAR BEKALTA

318026W

Le président de la SMBSA Ezdihar à Békalta porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire électorale aura lieu le lundi 13/10/2025 à 10 h au local de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Révision du règlement intérieur de la société

2- Renouvellement des membres du conseil d'administration

Le dépôt des candidatures pour le conseil d'administration sera par lettre recommandée avec accusé de réception, du 29/9/2025 au 6/10/2025

Tout adhérent ayant un empêchement, peut donner une procuration à un autre adhérent pour le représenter à l'assemblée, chaque adhérent n'a le droit qu'en 2 procurations.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents pour assister à cette assemblée.

2025S01241SODB3

Rappel à la convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SERVICES AGRICOLES DE BLE «COCEBLE»

Matricule fiscal : 014476/H/P/M/000

CNSS : 37378-13

La Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles de Blé «COCEBLE», informe ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023/2024 se tiendra le lundi 13 octobre 2025 à 10H30 à l'Espace Zeitouna route Béja 7,5 Zahrouni Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports moraux et financiers de l'exercice 2023/2024.

2. Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'année 2023/2024.

3. Quitus aux membres du conseil d'administration.

4. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027.

5. Admission de nouveaux adhérents.

6. Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration (les demandes de candidature doivent être notifiées au nom de monsieur le président du conseil d'administration, par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce avant le vendredi 12 septembre 2025).

7. Approbation du projet de résolutions.

La société mutuelle «COCEBLE» rappelle à ses adhérents qu'en application de l'article 18 du statut juridique : l'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayants droit majeurs ou ses ascendants ou un allié.

L'adhérent ne peut représenter plus que deux adhérents.

A compter du Jeudi 18 septembre 2025, les personnes concernées pourront consulter au siège de la société mutuelle «COCEBLE» situé au 6 rue Habib Thameur - Tunis, les procès-verbaux du conseil d'administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes.

2025403294SODB3

Rappel à la convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SERVICES AGRICOLES DE BLE «COCEBLE»

Matricule fiscal : 014476/H/P/M/000

CNSS : 37378-13

La Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles de Blé «COCEBLE», informe ses adhérents qu'on raison du manque de quorum lors de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le vendredi 26 Septembre 2025, au siège social de la «COCEBLE». Il a été décidé de la tenir le lundi 13 octobre 2025 à 9H30à l'Espace Zeitouna route Béja 7,5 Zahrouni Tunis.

Pour discuter de l'ordre du jour suivant :

1) Envisagez de poursuivre l'activité.

La société mutuelle «COCEBLE» rappelle à ses adhérents qu'en application de l'article 18 du statut juridique : L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses avants droit majeurs ou ses ascendants ou un allié.

L'adhérent ne peut représenter plus que deux adhérents.

A compter du lundi 15 septembre 2025, les personnes concernées pourront consulter au siège de la société mutuelle "COCEBLE" situé au 6 avenue Habib Thameur - Tunis, tous les documents relatifs à cette réunion.

2025403295SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

En vertu de la demande de mise à jour n°8320 déposée auprès de la Cour Foncière Section de Béja - en date du 3 septembre 2024 par Hassan Ben Ammar El Jebali, représenté par Maître Bachir Essouli, visant à inscrire deux ventes dans le registre foncier n° 12455 Béja.

Le requérant a présenté : Un acte d'achat rédigé en forme authentique en date du 7 décembre 1993, dont les droits de mutation ont été acquittés le 8 décembre 1993.

Une copie numérisée de l'acte d'achat du vendeur Bachir Ben Mansour Ben Ali Balsioud, auprès de la Société Nationale Immobilière de Tunisie, selon un acte manuscrit enregistré le 26 janvier 1981.

Etant donné qu'il est impossible pour le requérant de fournir une copie légale de l'acte de vente enregistré en 1981, la publication complémentaire est requise.

A compter de la date de cette annonce, toute personne souhaitant s'opposer à cette demande ou intervenir dans son objet peut le faire dans un délai de deux mois auprès de la Cour Foncière - Section de Béja.

2025R02787DIVD2

Avis

Mr. Ahmed, Ali et Mme Nour Frikha annoncent qu'ils ont perdu l'acte de propriété des parts d'un terrain d'une superficie de 816 m² qui est situé à la route Gremda klm 07 Sfax et d'un terrain d'une superficie de 519.75 m² qui est situé à la route Gremda klm 08 Sfax est effectuée par l'acte de donation datée le 25/02/2023 et enregistré le 13/3/2023 n°M014784 à l'attestation de deux notaires maître Abdessalem Medhioub et Maître Abdelmajid Feki. Et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub où existe dans la rue NASRIA Im Nafoura Bloc A étage 3 AP A 3 Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2025X01270DIVD2

Déclaration de perte des droits de propriété

Mr Mostafa Ben Ibrahim Ben Mohamed Oni : CIN 04328401 délivrée le 20/8/2024 déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 61075/13 délivrée le 5/12/2016 objet du titre foncier n°89550 Sidi Bouzid muni d'un certificat de perte numéro 2723 reçu de la part du poste de police nationale Aoilad Hafouz Sidi Bouzid le 17/9/2025.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 1 octobre 2025.

2025403306DIVD2

Déclaration de perte des droites de propriété

Mr Mostafa Ben Ibrahim Benmohamed Oni : CIN 04328401 délivrée le 20/8/2024 déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 61079/13 délivrée le 5/12/2016 objet du titre foncier n°89551 Sidi Bouzid menu d'un certificat de perte numéro 2724 reçu de la part du poste police nationale aoilad hafouz Sidi Bouzid le 17/9/2025.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 1er octobre 2025.

2025403307DIVD2

Perte de titre de propriété

Maître Elhadhri Nadia Avocate à la cour de cassation, C.I.N n°00328031 délivrée à Tunis le 6/10/2008, agissant en son nom et en tant qu'Avocate des héritiers du défunt Mansoura Chaghal, déclare avoir perdu le premier titre de propriété (SANAD) n°4127/09 créé le 19/06/2007 pour feu Mansoura CHAGHAL, objet du titre foncier n°43876 Ariana, sis 15 rue Ksibit Elmadouni Borj Elouzir Ariana, (déclaration sur honneur du 25/09/2025), et qu'ils désirent avoir un nouveau titre remplissant l'original. Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez Maître Haddad Lamia, Avocate, avenue bab bnet n°34, étage 2 Tunis.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 27/09/2025.

2025403310DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **22 Juillet 2025**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit les déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Codiet Dmaine Legnada Foussana Lahwaz	Foussana	200000	**Nord :** Piste Agricole **Sud :** Cadastre Secteur « A » **Est :** Cadastre Secteur « A » **Ouest :** Terre Domaniale	D.P.E 602

2025R02773MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Siliana

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 93-1833 du 06 Septembre 1993 portant délimitation du domaine privé de l'Etat de certaines délégations du gouvernorat de **Siliana**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Siliana porte à la connaissance du public qu'en date du **09 Juillet 2025**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Siliana**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Siliana**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	T.P.D
Sadine	Makthar	66063	**Nord:** Oued Tlet **Sud:** Terre Ouled Essouda **Est :** Oued El Berka **Ouest :** Terre Ouled Essouda	110441
Haria	Rouhia	40835	**Nord Est:** Abdessattar Labiadh **Nord Ouest:** Un Jet D'eau (Nfidha) **Sud Est :** Oued ElMazar **Sud Ouest :** Lazhar Ben Hssine	110442
Siliana Nord	Siliana Nord	26	**Nord Est:** Avenue de L'indépendance **Nord Ouest:** Sami Yahbaoui **Sud Est :** Chadli Jbell **Sud Ouest :** Adnane Hammeme	110438
Siliana Medina	Siliana Nord	70	**Nord Est:** Avenue de L'indépendance **Nord Ouest:** T.F N° 15492 Siliana **Sud Est :** Rue Ibn Abi Edhiaf **Sud Ouest :** Bechir Jbell	110439
Bargou Medina	Bargou	448	**Nord:** Khemais Boukhris **Sud :** Rue **Est :** Mouldi Mensi **Ouest :** Mabrouk Rajhi	110440

Siliana Medina	Siliana Nord	134	**Nord Est:** Mokhtar Milliti **Nord Ouest :** Route et Hedi Jbeli **Sud Est :** Réquisition N° 6292 Siliana **Sud Ouest :** T.F N° 19383 Siliana	112439
Kesra Oulya	Kesra	149405	**Nord:** Les Parcelles cadastralles N°77-106 et 132 Secteur «D » Kesra **Sud :** Sarssouf **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 23-24-26-27-28-29 et 32 Secteur «D » Kesra **Ouest :** Parcelle occupée par le Militaire	104224

2025R02774MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Bizerte

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;

- Vu l'article 16 du code des droits réels;

- Vu le décret n° 96-1492 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

- Vu le décret n° 96-2038 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte porte à la connaissance du public qu'en date du **23 Juillet 2025** les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Bizerte**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Bizerte, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie/m2	Limites	N°Dossier
Tella	Marnissa Bizerte Sud	700	**Nord:** Héritiers Makhlouf **Sud:** Mongi Makhlouf **Est:** Route Tella Bizerte **Ouest :** Mongi Makhlouf et Héritiers Jemili	D.P.E 489
Tella	Marnissa Bizerte Sud	600	**Nord :** Mohamed Makhlouf **Sud :** Héritiers Makhlouf **Est :** Route Tella Bizerte **Ouest :** Héritiers Jemili	D.P.E 490
Tella	Marnissa Bizerte Sud	3000	**Nord :** Ibrahim Makhlouf **Sud :** Héritiers Makhlouf **Est :** Route Tella Bizerte **Ouest :** Héritiers Jemili	D.P.E 491
Tella	Marnissa Bizerte Sud	500	**Nord :** Piste **Sud :** Sadek Makhlouf **Est :** Mohamed et Moncef Makhlouf **Ouest :** Place	D.P.E 492
Tella	Marnissa Bizerte Sud	80	**Nord** : Mohamed et Moncef Makhlouf **Sud :** Hichem Makhlouf **Est :** Mohamed et Hsine Makhlouf **Ouest :** Route et Place	D.P.E 493

Tella	Marnissa Bizerte Sud	17000	**Nord:** Shahbi Moueffik **Sud:** Hsen Makhlouf **Est:** Zone Cadastrale Marnissa « A » **Ouest :** Complexe Résidentiel	D.P.E 494
Tella	Marnissa Bizerte Sud	950	**Nord :** Terre Makhlouf et Mohamed Makhlouf **Sud :** Piste Agricole **Est :** Lotfi Makhlouf **Ouest :** Route Tella Bizerte	D.P.E 495
Tella	Marnissa Bizerte Sud	5000	**Nord :** Héritiers Mohamed Jmili **Sud :** Héritiers Thaib Jmili **Est :** Héritiers Mohamed Jmili **Ouest :** Route Tella Bizerte	D.P.E 496
Tella	Marnissa Bizerte Sud	6700	**Nord :** T.P.D N° 109592 **Sud :** Mohamed Makhlouf **Est :** Route Tella Bizerte **Ouest :** Héritiers Jmili	D.P.E 497
Tella	Marnissa Bizerte Sud	800	**Nord :** Héritiers Jmili **Sud :** Piste **Est :** Saleh Makhlouf **Ouest :** Ramzi Makhlouf	D.P.E 498
Tella	Marnissa Bizerte Sud	1400	**Nord :** Héritiers Jmili **Sud :** Piste **Est :** Mongi Makhlouf **Ouest :** Piste et Héritiers Jmili	D.P.E 499
Menzel Abd Rahmen Est	Menzel Jmil	1100	**Nord :** Rue **Sud :** Avenue Khouds **Est :** Fethi Hamrouni et Hatem Dallali **Ouest :** Rue	D.P.E 500
Menzel Abd Rahmen Ouest	Menzel Jmil	350	**Nord :** Hsen Khaabouri et Héritiers Ali Khaabouri **Sud :** Héritiers Hamouda Soumrani **Est :** Hamda et Ali Hammoudi **Ouest :** Route Menzel Jmil – Menzel Abd Rahmen	D.P.E 501
Menzel Abd Rahmen Est	Menzel Jmil	300	**Nord :** Inconnu **Sud :** Route **Est :** Rue **Ouest :** Inconnu	D.P.E 502

2025R02775MINA4

مصرف الزيتونة
معرّف جبائي 1120822/H

عملا بمقتضيات الفصل 43 و ما يليه من قانون المالية لسنة 2025، ينشر مصرف الزيتونة قائمة الحرفاء التي لم تجر على حساباتهم أي عملية أو مطالبة أو منازعة من قبل مستحقيها طيلة 15 سنة دون انقطاع. مع العلم بأنّه في صورة عدم تسجيل أي عملية على حساباتهم إلى غاية 2025/12/31، سيقوم المصرف بتحويل الأرصدة إلى الحساب الجاري للخزينة العامّة للبلاد التونسية.

Conformément aux dispositions de l'article 43 et suivant de la loi de finance pour l'année 2025, Banque Zitouna publie la liste des clients dont les comptes n'ont enregistré aucune opération ou réclamation ou contestation par leurs titulaires pendant 15 ans ininterrompus. Sachant que si aucune opération n'est effectuée sur les comptes au plus tard le 31/12/2025, la banque transfèrera les soldes créditeurs au compte courant de la Trésorerie Générale de la République Tunisienne.

LACHHEB HABIB	BOUBAKER ZAIER	NAZIH CHAOUCH
ABDELBASSET TRAD	BRAHIM FASSATOUI	OUSSAMA GHEZAL
ABDERRAOUF CHALGHOUM	CHEDLIA HAMED	RACHED SEBRI
ABDESSAMAD DRIDI	CHERIF ENNOURI	RANIA NEFZI
ABDESSATTAR BARHOUMI	CHERIF SALMA	RHOUMA JERIBI
ACHWAK GHODHBANI	DHYA ISMAIL	RIDHA EL AMARI
ADEL NAFFOUTI	FATIHA BEN ABDALLAH	SAIDA AYADI
AHMED BEN SALEM	FATIMA GHANIA	SALWA AYADI
AHMED TRABELSI	HABIB MANSOUR	SAMIR BEN AHMED
ALI NEFFATI	HAJER BEN OTHMAN	SIMON MICHAEL BROWN
AMEL KAHLI	HAMDA LAROUSSI	SONDES NAOUALI
AMEL KHASKHOUSI	HATEM HABIBI	YOSRA BEN AHMED
ANIS AYDI	IKRAM KANOUNE	ZIED JDAY
ANIS CHEMINGUI	IMED AMIRA	HANEN HAMDANI
ANOUAR BOUAZZA	KHALIFA SRIDI	HASSEN NOOMANI
AYADI BEN JAZIA	LACHHEB HABIB	HELA BEN JEMAA
AZIZA ABOUDA	MAHBOUBA ATTIA GADDOUR	HICHEM DAASSI
AZIZA SAADI	MOHAMED BOURAOUI	HICHEM IBN EL HAJJ
AZZA BOUNATTOUF	MOHAMED KHLIFI	HOUCINE MOMTATHEL
BASMA NEFFATI	MOHMED MABROUKI	KHOULOUD DJEBBI
BILEL AMDOUNI	MOHSEN ACHOUR	LABO PHOTO.MOHAMED RAOUF MAHMOUDI
LASSAAD YAZIDI	NEJIA JEMAI	MOUNA OUREGHI
LOTFI KRIMI	NEJIB BEN SAID	MOUNIR BELLAJ
LOTFI LABIDI	NIZAR HAZGUI	MOURAD REGUIG
MANOUBI TRABELSI	NOUREDDINE BRICHNI	MR ABDERAZEK BENTAHER
MANSOUR MAHDAOUI	NOZHA GHRIBI	MR HAMMADI GHRIBI
MED FAOUZI BEN NACEUR	OKBA MZOUGHI	MR ISSAM BEN ARAB
MME ASSWER TRABELSI NEE KAROUI	OLFA TRABELSI	NEJI JABRI
MME RIM SIALA NEE BACCAR	OMAR AYDI	SONDES MRAIHI
MOHAMED AREF DARGHOUTH	OMAR FOURATI	TARAK NEFZAOUI
MOHAMED BEN SAID	RAAFAT MEDHIOUB	TAREK NAGARA
MOHAMED ELLEUCH	RAJEB MAHDEOUI	YASSINE TLILI
MOHAMED NEJIB FADHEL	SABEUR BENHSIN	YOUSRI BALTI
MOHAMED WALID MEDHIOUB	SALMA HABIBI	WISSAL KAHLAOUI
MONCEF GHANDOUR	SELMA KHRAIFI	KHAWLA TOUNSI

2025R02779BCFA5